

Le Martinet noir

une espèce
protégée



COMMENT AGIR POUR LE PROTÉGER ?

La loi du 10 juillet 1976 interdit la
perturbation ou la destruction de ses nids

LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur
6 avenue Jean Jaurès 83400 Hyères
☎ 04 94 12 74 52 ✉ paca@lpo.fr 🌐 paca.lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Martinet noir

Qui est-il ?

Un petit groupe d'oiseaux sombres aux longues ailes pointues animent les rues par leurs poursuites incessantes et leurs cris aigus. Les oiseaux s'arrêtent soudainement sous un toit, comme collés à la façade et scrutent les fissures. Ils repartent quelques instants plus tard laissant derrière eux des cris perçants, souvent très familiers aux habitants des villes et des villages.

C'est le Martinet noir, souvent confondu avec les Hirondelles. Il en diffère par des ailes démesurées et arquées, des pattes atrophiées pourvus de quatre doigts dirigés vers l'avant et une queue courte très échancrée. Leur agilité à traverser les rues et à éviter les obstacles est prodigieuse, souvent exécutée à plus de 200 km/h. Toutes ces caractéristiques en font un oiseau au mode de vie exclusivement aérien, taillé pour la vitesse ou le vol plané, si bien qu'il est totalement démuné s'il vient à tomber au sol.

Critères d'identification

- ▶ Envergure de 45 cm.
- ▶ Silhouette en forme d'arbalète.
- ▶ Ailes en forme de lame de faux.
- ▶ Uniformément noir, à l'exception de sa gorge blanche ou pâle.
- ▶ Sa queue est fourchue.

Période d'observation

Oiseau migrateur, le Martinet noir vient en France d'avril à août pour nidifier et élever sa couvée.

Régime alimentaire

Insectivore, il mange par jour jusqu'à **20 000 insectes**, dont les moustiques !

Habitats

Il niche en hauteur (à partir de 4 mètres), généralement sous l'avant toit. On le retrouve :

- ▶ sous les génoises ;
- ▶ dans des trous de boulins ;
- ▶ dans les coffrages de stores ;
- ▶ dans les joints de façades ;
- ▶ dans les anfractuosités de murs ;
- ▶ dans des nichoirs posés à cet effet.

Ce n'est pas un bâtisseur et **il ne salit pas les façades**.



Participer au **recensement**

Aidez-nous à mieux connaître la présence des Martinets noirs dans votre ville, afin de mieux les protéger. Un nid enregistré dans la base de données [faune-paca.org](https://www.faune-paca.org) est un nid mieux protégé !

Comment participer ?

Pour participer au recensement des Martinets noirs pas besoin d'être un expert ! Aidez-vous de la page 2 de ce livret qui vous permettra de localiser et d'identifier les Martinets noirs. Il suffit de vous balader dans votre village, ou simplement de regarder par votre fenêtre et de noter si vous observez des nids occupés, caractérisés par des allers-retours incessants des parents.

Les informations à nous transmettre :

- ▶ la date de l'observation ;
- ▶ adresse précise du bâtiment habitant les nids avec le numéro et le nom de la voie ;
- ▶ le nombre de nid(s) ;
- ▶ la localisation précise (ex : sous gouttière) ;
- ▶ une photo numérique.

Comment transmettre vos données ?

Transmettez vos données :

- ▶ en ligne sur <https://www.faune-paca.org>
- ▶ par mail à paca@lpo.fr

J'ai trouvé un Martinet noir

Un martinet tombé à terre ne pourra plus s'envoler. Déterminer l'âge vous permet de savoir s'il peut déjà voler ou non et connaître les premiers gestes à adopter.

- ▶ Aidez-vous de notre fiche conseils téléchargeable sur <https://paca.lpo.fr/conseils>



Martinet noir © Caroline SERRA

Un oiseau **menacé**

Quelles menaces pèsent sur la sauvegarde de cette espèce ?



Les obstructions de sites de nidification tels que cités ci-dessus.



Les travaux en période de nidification (avril à août).



Les filets lors de travaux réalisés en période de nidification.

Comment **le protéger** ?

Lors de travaux de rénovation ou de construction



En conservant les trous de boulin, trous d'aération, cavités existantes, voire, diminuer le diamètre d'ouverture pour éviter l'intrusion de pigeons par exemple (trou d'envol : 3 x 7 cm ou diamètre 4 cm).



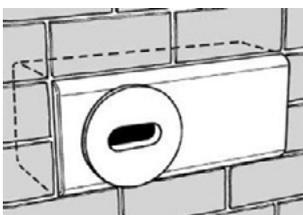
En adaptant le planning de travaux de façon à ce que ces derniers se fassent hors période de reproduction de septembre à mars.



En installant des nichoirs artificiels encastrés au mur ou accrochés sur la façade qui ne modifient en rien l'aspect extérieur du bâtiment.



En installant des nichoirs artificiels accrochés en façade sur les bâtiments hors secteur AVUP.



Il existe différents types de nichoirs à martinets. Ils sont en fibrociment ou en bois et peuvent être simples, doubles ou triples. Ils peuvent être encastrés dans le bâti ou fixés en façade.
Les martinets arrivant à vive allure près de leur nid, **il est important que l'espace face au nichoir soit entièrement dégagé.**